

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 14 août 2018 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Marion Boucher, conseiller

Est aussi présent : Vital Côté, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2018-08-279

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 03 juillet et du 11 juillet 2018®
- 4) Acceptation des déboursés de juillet 2018 (211 538.73 \$)®
- 5) Acceptation des comptes à payer (31 497.08 \$)®
- 6) Dossier d'expropriation®
- 7) Travaux rue du Phare®
- 8) Entente avec UQAR®
- 9) Cotisation Journal Le Phare®
- 10) Renouvellement prêt règlement 157 ®
- 11) PAARRLM ®
- 12) Suivi du maire et des conseillers
- 13) Correspondance;
- 12) Varia;
- 13) Période de questions;
- 14) Levée de la séance; ®

2018-08-280

Adoption des procès-verbaux du 3 et du 11 juillet 2018

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité de conseillers présents que le procès-verbal du 3 et du 11 juillet 2018 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2018-08-281 Acceptation des déboursés de juillet 2018

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursée de juillet 2018 soit adopté tel que présenté.

2018-08-282 Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 14 août 2018; en conséquence, après discussion, il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 211 538.73 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques

2018-08-283 Dossier d'expropriation

Considérant que le conseil municipal a entrepris un processus d'expropriation pour le terrain (partie du lot 44 et partie du lot 28-2) sous le matricule 4555 98 556;

Considérant que l'avis d'expropriation a été délivré aux propriétaires ainsi que les documents légaux ci-afférents;

Considérant l'offre d'indemnité faite et signifié aux propriétaires au montant de 5000 \$;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheminer à notre avocat un chèque de 5000 \$ au nom de Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats en fidéicommis comme dépôt à l'offre d'indemnité.

2018-08-284 Travaux rue du Phare

Considérant l'appel d'offres lancé le 23 juillet 2018 dans le but de faire la réfection de la rue du Phare;

Considérant que deux soumissions ont été reçues dont deux étaient conformes au devis présenté;

Considérant les deux soumissions conformes soit :
Les entreprises Mont-Sterling inc. 337 897.47 \$
Les entreprises Allen Dumaresq inc. 380 778.80 \$

Considérant que Les entreprises Mont-Sterling inc. ont présenté la soumission conforme la plus basse;

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de réfection de la rue du Phare à Les entreprises Mont-Sterling inc. selon la soumission présentée;

Que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires.

2018-08-285

Entente avec l'UQAR

Entente sur l'accès, l'utilisation, la diffusion et le transfert d'informations

Considérant que l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a été mandatée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte au changement climatique (MDDELCC) dans le cadre d'un contrat de service signé en février dernier, pour réaliser le projet pilote Eaux Souterraines Gaspésie (ES-GASPESIE);

Considérant que les municipalités sont une source précieuse d'informations sur les eaux souterraines au Québec;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1- La municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine autorise l'accès à l'UQAR aux informations dont elle dispose sur les eaux souterraines de son territoire, comme notamment :

- les rapports de recherche en eaux souterraines pour l'approvisionnement municipal;
- les rapports sur les lieux d'enfouissement sanitaire et/ou les lieux d'enfouissement technique et/ou les dépôts en tranchée et des dépôts à neige;
- la liste des grands préleveurs d'eau;
- les rapports/données sur la qualité d'eau souterraine, si disponibles
- les rapports/données sur l'utilisation de l'eau souterraine (débits de pompage);
- les rapports/données sur le traitement des eaux usées, si disponibles;
- tout autre document pertinent;

2- Advenant le cas de figure où la Municipalité ne dispose pas de ce matériel, la Municipalité autorise les ministères ou les consultants possédant ce matériel à les transmettre à l'UQAR;

3- Ces informations feront partie des archives créées pour ce projet;

4- Le MDDELCC et l'UQAR pourront diffuser ces informations sous forme de cartes, de bases de données et de rapports scientifiques et vulgarisés produits dans ce projet;

5- L'UQAR s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations.

2018-08-286

Cotisation journal Le Phare

Considérant la lettre reçue du Journal et datée du 31 janvier 2018 nous avisant de la nouvelle cotisation pour 2018 qui s'élève à 791 \$;

Considérant que l'entente proposée par le journal Le Phare ne correspond pas aux attentes du conseil;

Il est proposé par Marion Bouché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une cotisation au journal Le Phare de 691 \$ pour 2018 et d'acheter des espaces dans le journal pour un montant de 100 \$ tout au long de l'année.

2018-08-287

Renouvellement prêt règlement 157

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins

du financement municipal\ », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 août 2018, au montant de 1 333 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

232 700 \$ 2,35000 % 2019
240 200 \$ 2,65000 % 2020
247 800 \$ 2,80000 % 2021
255 800 \$ 2,90000 % 2022
357 300 \$ 3,00000 % 2023
Prix : 98,95200 Coût réel : 3,21403 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES

232 700 \$ 3,34000 % 2019
240 200 \$ 3,34000 % 2020
247 800 \$ 3,34000 % 2021
255 800 \$ 3,34000 % 2022
357 300 \$ 3,34000 % 2023
Prix : 100,00000 Coût réel : 3,34000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

232 700 \$ 3,41000 % 2019
240 200 \$ 3,41000 % 2020
247 800 \$ 3,41000 % 2021
255 800 \$ 3,41000 % 2022
357 300 \$ 3,41000 % 2023
Prix : 100,00000 Coût réel : 3,41000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 août 2018 au montant de 1 333 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 157. Ces billets sont émis au prix de 98,95200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-08-288

PAARLM

Considérant le plan d'intervention qui a été préparé par Norda Stelo;

Considérant que la municipalité veut continuer d'entretenir ses rues afin qu'elles demeurent sécuritaires;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le directeur général soumette une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local municipal, afin d'effectuer certains travaux sur les rues municipales ciblées, et selon l'ordre de priorité recommandé au conseil.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font le compte rendu de leur dossier respectif

Correspondance

Monsieur le Maire faite lecture des différentes correspondances.

Varia

2018-08-289

Accueil touristique

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est géographiquement située la plus à l'Est de la MRC de la Haute-Gaspésie.

Considérant qu'elle devient du même coup une de ses portes d'entrée.

Considérant que l'information touristique est implantée seulement à l'Ouest de la MRC de la Haute-Gaspésie.

Considérant que pour une meilleure rétention touristique et représentativité de l'offre touristique, l'idéal serait de mieux couvrir sur son territoire ses points d'accès.

Considérant que le site du phare Cap-de-la-Madeleine accueille plusieurs milliers de visiteurs durant la saison estivale.

Considérant que la municipalité aimerait s'engager dans un projet d'accueil touristique en concert avec le CLD de la Haute-Gaspésie.

Considérant qu'il est essentiel de présenter et de faire connaître les attraits touristiques de la MRC de la Haute-Gaspésie aux visiteurs provenant de l'Est.

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine fasse connaître au CLD de la Haute-Gaspésie sa volonté de participer à un projet d'accueil touristique. Que la municipalité devienne du même coup la référence dans l'Est de l'offre touristique de la MRC de la Haute-Gaspésie auprès de ses visiteurs.

2018-08-290

Affichage MRC

Considérant l'urgence d'implanter un affichage uniforme sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie.

Considérant l'importance de donner suite à l'implantation de la nouvelle image de marque déposé par le CLD de la Haute-Gaspésie l'an dernier.

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine veut travailler sur son projet d'affichage et l'implanter dès le printemps 2019.

IL est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine demande à la MRC de la Haute-Gaspésie d'accélérer le projet d'implantation des affiches MRC de la Haute-Gaspésie.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2018-08-291

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 20 h.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général